

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 36^e année – N° 39 – Mercredi 29 octobre 2014

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** journalofficiel@pressor.ch

Publications des autorités cantonales

Service du développement territorial

Dépôt public du plan spécial cantonal « Projet-pilote de géothermie profonde »

Conformément à l'article 86 de l'Ordonnance cantonale sur les constructions et l'aménagement du territoire du 3 juillet 1990, le Service du développement territorial dépose publiquement durant 30 jours, soit du 29 octobre au 28 novembre 2014 inclusivement, en vue de son adoption par le Gouvernement jurassien, le plan spécial cantonal « Projet-pilote de géothermie profonde » composé des documents suivant:

A. Plan spécial cantonal

- Plan d'occupation du sol et des équipements, échelles 1: 500 et 1: 2000.
- Prescriptions du plan spécial cantonal.

B. Modifications du plan de zones

- Création d'une zone d'activités A, parcelles 2136 et 2137 de la localité de Glovelier, échelle 1: 2000.
- Restitution à la zone agricole des parcelles 71, 73, 75, 77, 788, 2035, 2053, 2185, 2234 de la localité de Glovelier, échelle 1: 2000.

C. Permis de construire

- Requérant: Geo-Energie Suisse AG, Reitergasse 11, 8004 Zurich.
- Auteur du projet: RWB – Gec-CO – Kury et Staehelin, Route de Fontenais 77, 2900 Porrentruy
- Zone d'affectation: zone d'activités A, secteur c.
- Projet: phase de forage: construction mobile, plateforme de forage et pavillon d'accueil démontable / phase d'exploitation: une centrale de géothermie (façades ventilées, non isolées et ouvertes), bâtiment principal, une construction comprenant les aérorefroidisseurs (construction technique sans murs) sur les parcelles N^{os} 2136, 2137 et 2138 sises au lieu-dit Pré-Beuchin dans la commune de Haute-Sorne, localité de Glovelier.
- Dimensions principales: centrale géothermique, longueur 54.40 m, largeur 18 m, hauteur totale 9.50 m / Aérorefroidisseurs, longueur 46.40 m, largeur 35 m, hauteur totale 8.80 m / Installation de forage démontable, hauteur totale 70 m / Pavillon démontable, longueur 6 m, largeur 6 m, hauteur totale 4 m.

- Genre de construction: Façades: béton, tôle, bois de teinte anthracite et nuance de gris / Couverture: gravillons (naturel gris)

D. Rapport d'impact sur l'environnement et ses annexes pour la construction et l'exploitation d'une centrale géothermique

Durant le délai de dépôt public, ces documents peuvent être consultés au secrétariat communal de la commune de Haute-Sorne à Bassecourt et au Service cantonal du développement territorial à Delémont. Ils sont également accessibles à l'adresse internet www.jura.ch/sdt (rubrique « Actualités »).

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et dûment motivées, sont à adresser par lettre recommandée au Service du développement territorial, Rue des Moulins 2, 2800 Delémont, jusqu'au 28 novembre 2014 inclusivement. L'enveloppe portera la mention « Opposition au plan spécial cantonal ».

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire).

Delémont, le 29 octobre

La cheffe du Service du développement territorial:
Chantal Deschenaux

Vous pouvez envoyer vos publications
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@pressor.ch

jusqu'au lundi 12 heures

Service des contributions

Recette et administration de district
des Franches-Montagnes

Inventaire public

L'inventaire public de la succession de feu M. Jean-François Christen, né le 31 août 1933, originaire de Lajoux, en son vivant domicilié à Lajoux, décédé le 5 février 2014, a été clôturé le 29 septembre 2014. Conformément à l'art. 584 alinéa 1 du Code civil suisse, cet inventaire public peut être consulté pendant un mois dès la présente publication par les intéressés (héritiers, créanciers, débiteurs, etc. auprès de l'Etude de M^e Vincent Cattin, notaire à Saignelégier.

Conformément à l'art. 55 du décret sur l'établissement d'inventaires (RSJU 214.431), le notaire pourra délivrer aux intéressés, sur demande et à leurs frais, des copies ou extraits de l'inventaire.

Saignelégier, le 29 octobre 2014

Recette et administration de district
des Franches-Montagnes

Publications des autorités communales et bourgeoises

Les Bois

Réglementation locale du trafic sur une route communale

Vu la décision du 6 octobre 2014, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière; les articles 3 et 4 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le Conseil communal publie la réglementation du trafic suivante:

Place Jean Ruedin et Place du 23 Juin

– Pose du signal OSR 4.18 «Parcage avec disque de stationnement» (Zone bleue)

Le détail de mise en place de cette signalisation est présenté sur le plan N° 2014 - 01 «Signalisation et marquage du 6 octobre 2014» déposé publiquement au bureau communal.

La décision ne requiert pas l'approbation de l'Etat au sens de l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux.

En vertu des articles 94, 96 et 98 du code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à cette mesure.

Les Bois, le 20 octobre 2014

Le Conseil communal

Bonfol

Assemblée communale extraordinaire, mercredi 19 novembre 2014, à 20 h, à la salle communale

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée communale;
2. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement d'impôt;
3. Discuter et voter un crédit de 36'000 francs à couvrir par voie d'emprunt, destiné au prolongement du réseau de chauffage à distance jusqu'à l'immeuble du restaurant de la Croix Fédérale. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider l'emprunt;
4. Divers.

Le règlement mentionné au point 2 de l'ordre du jour est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée communale au Secrétariat communal, où il peut être consulté.

Les éventuelles oppositions seront à adresser durant le dépôt public, dûment motivées, par écrit, au Secrétariat communal.

Bonfol, le 23 octobre 2014

Le Conseil communal

La Chaux-des-Breuleux

Entrée en vigueur de la modification apportée au règlement du Service régional de défense contre l'incendie et de secours (SIS) Franches-Montagnes Ouest

La modification de l'article 29, du règlement communal susmentionné, adoptée par l'Assemblée communale de La Chaux-des-Breuleux le 1^{er} juillet 2014, a été approuvée par le Service des communes le 7 octobre 2014.

Réuni en séance du 21 octobre 2014, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

La modification ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultées au secrétariat communal.

Le Conseil Communal

Courroux-Courcelon

Assemblée extraordinaire des propriétaires fonciers de l'arrondissement des digues de Courroux-Courcelon, jeudi 13 novembre 2014, à 20 h, au bureau communal «salle du Colliard»

Ordre du jour:

1. Nomination de scrutateur(s)
2. Présentation de l'état d'avancement du projet d'aménagement de la Scheulte et de la Birse à Courroux dans le secteur du Cornat.
3. Information et votation d'un crédit complémentaire de Fr. 90'000.– permettant de bonifier le projet par l'extension de son périmètre d'intervention.
4. Divers

Courroux, le 27 octobre 2014

Secrétariat de l'arrondissement des digues

Courtételle

Restriction de circulation

Route communale: **Axe Courtételle - La Communance (Rue de l'Avenir)**

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, la commune de Courtételle informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement comme précisé ci-après:

Motifs: Travaux de superstructures dans la rue de l'Avenir, depuis le giratoire du carrefour de la gare jusqu'au pont du ruisseau de Châtillon.

Fermetures localisées à tout trafic et par tronçons permettant un accès aux rues Saint-Germain, La Revatte et Saint-Randoald par l'Est ou par l'Ouest en fonction de l'avancée des travaux.

Durée: du 3 novembre 2014 au 19 décembre 2014.

Les usagers sont priés de se conformer à la signalisation routière temporaire qui sera mise en place.

Courtételle, le 24 octobre 2014

Le Conseil communal

Damphreux

Dépôt de plan

Conformément à l'article 33 de la loi sur la construction et l'entretien des routes du 26 octobre 1978, le plan d'aménagement d'un trottoir le long de la route cantonale N° 1501 Porrentruy - Lugnez du km 6.929 au km 7.025 est déposé publiquement du 29 octobre au 27 novembre 2014 au Bureau communal de Damphreux, où il peut être consulté.

Les oppositions, dûment motivées et écrites, sont à adresser au Secrétariat communal de Damphreux, jusqu'au 27 novembre 2014 inclus.

Damphreux, le 27 octobre 2014

Le Conseil communal

Damphreux**Dépôt de plan**

Conformément à l'article 33 de la loi sur la construction et l'entretien des routes du 26 octobre 1978, le plan d'aménagement d'un trottoir le long de la route cantonale N° 1501 Porrentruy - Lugnez du km 7.473 au km 7.548 est déposé publiquement du 29 octobre au 27 novembre 2014 au Bureau communal de Damphreux, où il peut être consulté.

Les oppositions, dûment motivées et écrites, sont à adresser au Secrétariat communal de Damphreux, jusqu'au 27 novembre 2014 inclus.

Damphreux, le 27 octobre 2014

Le Conseil communal

Damphreux**Entrée en vigueur du règlement d'impôt**

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'Assemblée communale de Damphreux le 2 juillet 2014, a été approuvé par le Service des communes le 7 octobre 2014.

Réuni en séance du 20 octobre 2014, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au secrétariat communal.

Le Conseil communal

Les Enfers**Assemblée communale, lundi 24 novembre 2014, à 20 h 15, à l'école**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.*
2. Discuter et voter un crédit de Fr. 100'000.– pour l'achat d'un bus scolaire, dans le cadre du cercle scolaire Les Enfers/Le Bémont, montant brut restant à la charge de la commune Fr. 50'000.– et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et consolider le crédit.
3. Prendre connaissance et voter le règlement d'organisation du Syndicat des communes des Franches Montagnes.*
4. Information concernant la mise en vigueur de la taxe aux sacs.

* Le procès-verbal de la dernière assemblée est disponible au bureau communal de suite, il ne sera pas lu à l'assemblée. Le règlement mentionné au point 3 de l'ordre du jour est déposé publiquement au Secrétariat communal et sur le site Internet de la commune 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, où il peut être consulté.

Le Conseil communal

Rebeuvelier**Assemblée communale ordinaire, jeudi 13 novembre 2014, à 20 h, à la salle communale**

Tractanda

1. Lecture du résumé du procès-verbal de la dernière assemblée;
2. Fixer la quotité d'impôt, les taxes communales et voter le budget 2015;
3. Voter le crédit d'étude de Fr. 80'000.– pour le projet de halle polyvalente;

4. Voter l'achat de 2 nouveaux véhicules de transport du SIS 6/12, le crédit de Fr. 208'894.– (TTC) financé par les fonds du SIS, sous réserve de diverses subventions, et donner la compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds.
5. Divers.

Le Conseil communal

Rossemaison**Election complémentaire par les urnes d'un-e conseiller/ère communal-e le 21 décembre 2014**

Les électrices et électeurs de la commune mixte de Rossemaison sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un-e conseiller/ère communal-e, selon le système de la majorité relative, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

Dépôt des candidatures: Les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 10 novembre 2014, à 18 heures. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite d'au moins cinq électeurs-trices domiciliés-es dans la commune.

Ouverture du bureau de vote:

Lieu: Salle du Conseil communal

Heures d'ouverture: dimanche 21 décembre 2014 de 10 à 12 heures.

Rossemaison, le 29 octobre 2014

Le Conseil communal

Vendlincourt**Assemblée communale ordinaire, mardi 18 novembre 2014, à 20 h, à la halle polyvalente**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et approuver le nouveau Règlement d'impôt de la commune mixte de Vendlincourt.
3. Décider de céder gratuitement au SIDP la part communale de copropriété du feuillet N° 2616 du ban de Porrentruy, chemin des Bains, patinoire couverte, annexes, restaurant, garage N° 23, droit de superficie distinct et permanent, d'une valeur officielle totale de Fr. 2'015'200.– et autoriser le Conseil communal à accomplir les formalités administratives relatives à ce transfert auprès du Registre foncier de la République et Canton du Jura, les frais de transfert étant à charge du SIDP.
4. Divers et imprévus

Le Règlement d'impôt figurant sous chiffre 2 est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où il peut être consulté.

Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées, durant le dépôt public, au Secrétariat communal.

Vendlincourt, le 24 octobre 2014

Le Conseil communal

journalofficiel@pressor.ch

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Courfaivre

**Assemblée de la Commune ecclésiastique,
18 novembre 2014, à 20 h, à la salle paroissiale**

Ordre du jour:

1. Accueil
2. Procès-verbal
3. Budget 2015 :
 - a) Voter la quotité d'impôt
 - b) Voter le Budget 2015
4. Divers

Courfaivre, le 21 octobre 2014

Le Conseil de la Commune ecclésiastique

Epauvillers-Epiquerez

**Assemblée de la Commune ecclésiastique
catholique-romaine, mardi 11 novembre 2014,
à 20 h, à la petite salle à Epauvillers**

Ordre du Jour:

1. Accueil
2. Désignation des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'assemblée du 13 mai 2014
4. Décompte - rénovation du mur du jardin de la cure et de la barrière
5. Budget 2015 et quotité d'impôt
6. Situation des travaux du raccordement au chauffage à distance
7. Informations pastorales
8. Divers

Epauvillers, le 20 octobre 2014

Le Secrétariat de la Commune ecclésiastique

Saignelégier

**Assemblée ordinaire
de la Commune ecclésiastique
catholique-romaine, mercredi 26 novembre 2014,
à 20 h 15, à la salle de paroisse de Saignelégier**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Approuver la convention et le règlement de l'unité pastorale Franches-Montagnes
3. Budget 2015 et fixer la quotité d'impôt.
4. Voter un crédit de Fr. 16'000.- pour refaire l'extérieur des salles de paroisse de Saignelégier, montant à prélever sur l'administration courante.
5. Voter un crédit de Fr. 24'500.- pour la pose de barrières autour de la place de l'église de Saignelégier, montant à prélever sur l'administration courante.
6. Voter un crédit de Fr. 20'000.- pour la sonorisation de l'église de Saignelégier, montant à prélever sur l'administration courante
7. Divers

Le Secrétariat de la Commune ecclésiastique

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

Avis de construction

Boncourt

Requérante: M^{me} Anita Kradolfer, route de Déridez 24, 2926 Boncourt.

Projet: changement d'affectation du 3^e étage du bâtiment sis à la route de Déridez 24 (parcelle N° 1865) à usage d'habitation en chambres d'hôtes et en appartement de vacances.

Dimensions: existantes, sans modification.

Genre de construction: extérieur, sans changement / intérieur, sans changement.

Dépôt public: jusqu'au 27 novembre 2014.

Oppositions écrites et motivées au Secrétariat communal jusqu'au 27 novembre 2014 inclusivement.

Boncourt, le 29 octobre 2014

Le Conseil communal

Courgenay

Requérant: Parietti et Gindrat SA, Rue Xavier-Stockmar 15, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Parietti et Gindrat SA, Rue Xavier-Stockmar 15, 2900 Porrentruy.

Projet: construction d'une maison familiale avec couvert pour une voiture, terrasse couverte et PAC, sur la parcelle N° 4819 (surface 767 m²), sise au lieu-dit « Sous la Vie de Cornol ». Zone d'affectation: HAD I.

Dimensions principales: longueur: 11 m 90, largeur 10 m 50, hauteur 4 m 81, hauteur totale 7 m 30. Dimensions du couvert voiture: longueur 11 m 60, largeur 4 m 03, hauteur 3 m.

Genre de construction: murs extérieurs: briques terre cuite, isolation périphérique, briques silico-calcaire. Façades: crépi, teinte blanc cassé. Couverture: tuiles béton, teinte gris anthracite.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 27 novembre 2014 au secrétariat communal de Courgenay où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 22 octobre 2014

Le Conseil communal

Courgenay

Requérant: Cédric Bendit, Côte Champ Françon 2, 2942 Alle. Auteur du projet: Cédric Bendit, Côte Champ Françon 2, 2942 Alle.

Projet: démolition de la construction existante et construction d'un stockage pour la menuiserie, sur les parcelles N°s 415 (surface 646 m²), 416 (surface 2249 m²), sises au lieu-dit « Le Coinat 4 ». Zone d'affectation: CA (415) et CAb (416).

Dimensions principales: longueur: 26 m, largeur 17 m, hauteur 6 m 40, hauteur totale 8 m 55.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature bois. Façades: lambrissage horizontal, teinte grisée.

Couverture: tuiles terre cuite, teinte brune.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 27 novembre 2014 au secrétariat communal de Courgenay où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 22 octobre 2014

Haute-Sorne / Bassecourt

Requérant: Monsieur Monnin Roger, rue de la Communance 8, 2802 Develier. Auteur du projet: Monsieur Monnin Roger, rue de la Communance 8, 2802 Develier.

Projet: construction d'une maison familiale + annexes et pompe à chaleur air-eau, sur la parcelle N° 4463 (surface 1015 m²), sise à la rue de la Gravière. Zone de construction: Zone d'habitation HA2. Plan spécial: « Mérovingiens, Champ du Pré de la Crêt ».

Dimensions: longueur: 10 m 20, largeur 8 m 20, hauteur 4 m 30, hauteur totale 7 m. Dimensions garage et local technique: longueur: 8 m 50, largeur 9 m, hauteur 2 m 70. Dimensions entrée et bureau: longueur 9 m, largeur 4 m, hauteur 2 m 70.

Genre de construction: murs extérieurs: briques terre-cuite 15 cm + isolation 160 mm. Façades: crépisage minéral de couleur pastel (à définir). Couverture: tuiles de couleur anthracite. Chauffage: pompe à chaleur air-eau.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 1^{er} décembre 2014 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Haute-Sorne, le 27 octobre 2014

Le Conseil communal

Mervelier

Requérant: Laurent Chételat, Le Cornat 30, 2827 Mervelier. Auteur du projet: Jocelyne Marquis Chételat, Le Cornat 30, 2827 Mervelier.

Projet: construction d'un rucher, sur la parcelle N° 129 (surface 4429 m²), sise au lieu-dit « Sir Remai ». Zone d'affectation: ZA-zone agricole.

Dimensions principales: longueur: 4 m 50, largeur 3 m 60, hauteur 2 m 16, hauteur totale 2 m 75.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature bois. Façades: lambris bois, teinte brune. Couverture: tuiles terre cuite, teinte rouge.

Dérogation requise: Art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 28 novembre 2014 au secrétariat communal de Mervelier où les oppositions, les réserves de droit ainsi

que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Mervelier, le 27 octobre 2014

Le Conseil communal

Porrentruy

Requérant: Municipalité de Porrentruy, Service UEI, rue du 23-Juin 8, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Buchs & Plumey SA, Rochette 9, 2900 Porrentruy.

Projet: démolition ancien réservoir d'eau potable avec chambre des vannes et construction d'un nouveau réservoir d'eau potable semi-enterré avec chambre des vannes, sur les parcelles N°s 1955 (surface 140'683 m²) et 2014 (surface 505 m²), sises au lieu-dit « Champs Monsieur ». Zone d'affectation: forêt.

Dimensions principales: longueur: 13 m 10, largeur 11 m 90, hauteur 4 m 20. Dimensions chambre vannes: longueur 6 m 20, largeur 4 m 45, hauteur 4 m 20.

Genre de construction: murs extérieurs: béton. Façades: béton de teinte grise. Couverture: dalle béton, remblai et humus.

Dérogations requises: Art. 24 Lat; art 5 LFo (défrichement définitif de 400 m², temporaire de 357 m², compensation au défrichement: 774 m² en nature sur parcelles N°s 1955 et 2014).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 28 novembre 2014 au secrétariat communal de Porrentruy où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 27 octobre 2014

Le Conseil communal

Rossemaison

Requérant: Walter & Hervé Rufer, Les Quatre-Vents 1, 2842 Rossemaison. Auteur du projet: Le Chésal Atelier d'architecture, Rue de la Faverge 21, 2853 Courfaivre.

Projet: construction d'une stabulation libre pour vaches laitières, avec fosse à purin et SRPA, sur la parcelle N° 705 (surface 52'100 m²), sise au lieu-dit « Les Quatre-Vents ». Zone d'affectation: ZA – zone agricole.

Dimensions principales: longueur: 43 m 88, largeur 29 m 09, hauteur 10 m 53, hauteur totale 14 m 80. Dimensions couvert fosse: longueur 52 m 88, largeur 8 m 72, hauteur 3 m 15.

Genre de construction: murs extérieurs: briques terre cuite + ossature bois. Façades: tôle teinte verte + lames bois de teinte brune. Couverture: tôle sandwich isolées de teinte rouge.

Dérogation requise: L'article 97 LAgr est applicable.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 28 novembre 2014 au secrétariat communal de Rosse-

maison où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Rossemaison, le 27 octobre 2014

Le Conseil communal

Mises au concours

JURA^{RE}CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision d'un départ en retraite et de réductions de taux d'occupation, le Service des contributions met au concours un poste de

Juriste

Mission: Conduire les procédures contentieuses découlant de l'application de la loi fiscale, y compris celles relatives à la perception, étudier les problèmes juridiques posés par les différentes sections du Service ou par des tiers, collaborer à l'étude et à la conduite des dossiers relevant de l'évolution législative, représenter le Service au sein de commissions cantonales et inter-cantonales, collaborer à la formation du personnel, établir des directives cantonales relatives à la taxation et à la perception, assurer le suivi de la jurisprudence en matière fiscale, suivre les dossiers juridiques et exécuter toute autre tâche particulière confiée par la direction.

Exigences: Brevet d'avocat-e ou de notaire. Bonnes connaissances de la langue allemande. Connaissances fiscales souhaitées.

Traitement Classe 16 à 19.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. François Froidevaux, chef du Service des contributions ou de M^{me} Jessica Etienne Marie, adjointe du chef de Service, tél. 032/420 55 30.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032/420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Juriste CTR », jusqu'au 17 novembre 2014.

www.jura.ch/emplois

JURA^{RE}CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision d'un départ en retraite, la Police cantonale, pour le groupe Renseignements de la Police judiciaire, met au concours un poste d'

Inspecteur-trice

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: Veiller à l'application des différentes législations et à l'exécution des réquisitions et délégations du pouvoir judiciaire; mener différents types d'enquêtes et d'entretiens; assurer la permanence et assumer la responsabilité de la réalisation des objectifs qui lui ont été fixés et confiés; collaborer avec sa hiérarchie, ses collègues, les autres chef-fe-s d'entité et les autres partenaires; collaborer avec la magistrature dans le cadre des affaires judiciaires; représenter la Police cantonale dans des activités de sécurité cantonales, nationales et internationales.

Exigences: Maîtriser les principes du Code de procédure pénale; maîtriser l'environnement informatique de la POC, avoir au minimum 5 années de pratique de police judiciaire; avoir un esprit créatif, d'analyse et de synthèse; avoir une bonne maîtrise d'une deuxième langue (possibilité d'acquérir un pré-requis dans les deux ans); être à l'aise en dactylographie et avoir de la facilité en rédaction; faire preuve d'initiative et de dynamisme.

Traitement: Selon l'échelle des traitements en vigueur.

Entrée en fonction: 1^{er} février 2015 ou à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Bertrand Schnetz, chef de la Police judiciaire, tél. 032/420 76 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032/420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Inspecteur-trice groupe renseignements », jusqu'au 12 novembre 2014.

www.jura.ch/emplois

Vous pouvez envoyer vos publications
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@pressor.ch

jusqu'au lundi 12 heures

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

La Police cantonale met au concours un poste de

Responsable IT / chef-fe de projet

Mission: Gérer les projets informatiques de la Police cantonale en utilisant les standards de gestion de

projet définis par l'Etat-major. ? Coordonner les processus métier sous forme de mandats pour la gestion opérationnelle. ?

En collaboration avec le Service de l'informatique cantonal, le-la titulaire assurera l'installation et le maintien des systèmes, effectuera les mises à jour et s'assurera de leur bon fonctionnement. Il-Elle sera appelé-e à développer des domaines d'expertise et à conduire des projets techniques tout en s'occupant de l'installation, du maintien et de la surveillance en mode proactive des systèmes ainsi que de l'administration de diverses plateformes, desktop, serveur et réseau (Windows 7-8, Serveur 2008).

Exigences: Ingénieur-e IT (HES) possédant de très bonnes connaissances de conduite de projets. Bonnes connaissances des réseaux informatiques et des centraux téléphoniques. Sens de la collaboration, des relations humaines et de la communication. Capacité à diagnostiquer et résoudre les incidents selon SLA. ?

Traitement: Selon l'échelle de traitements en vigueur.

Entrée en fonction: 1^{er} janvier 2015 ou date à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès du Capitaine Damien Scheder, adjoint du commandant, tél. 032/420 39 22.

Intéressé-e ? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation, un extrait du casier judiciaire, un extrait des poursuites et faillites et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032/420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Responsable IT/Chef-fe de projet », jusqu'au 17 novembre 2014.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

En prévision du départ du titulaire, le Service de l'enseignement met au concours le poste de

Responsable de la section Intégration

Mission: Vous avez la responsabilité des dossiers liés au parcours

scolaires des élèves (fréquentation scolaire, orientation, transitions) et vous coordonnez les mesures permettant la prise en charge appropriée des élèves à besoins éducatifs particuliers. A ce titre, vous organisez, gérez, contrôlez et adaptez le dispositif de

pédagogie spécialisée mis en place en collaboration avec les instances cantonales et intercantionales. Vous assurez le contact direct avec les directions d'écoles et les enseignant-e-s spécialisé-e-s. Vous accomplissez également des mandats spécifiques attribués par le Service de l'enseignement et le représentez au sein de différentes commissions et groupes de travail. Vous participez à l'équipe de direction du Service.

Exigences: Vous êtes titulaire d'une formation supérieure (HEU, HES, HEP ou jugée équivalente) et êtes au bénéfice d'une expérience professionnelle de plusieurs années dans des fonctions à responsabilités. Vous disposez d'une très bonne connaissance du domaine de la pédagogie spécialisée (enseignement spécialisé et institutions), du système scolaire jurassien et de l'enseignement. Vous avez le sens de l'organisation et de la communication, ainsi que des aptitudes en matière de gestion et de planification. L'aisance rédactionnelle et le sens de la diplomatie sont des qualités requises. Vous appréciez le travail en équipe et utilisez couramment les outils informatiques.

Traitement: Classe 19.

Entrée en fonction: 1^{er} février 2015.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: peuvent être obtenus auprès de M. Pierre-Alain Cattin, chef du Service de l'enseignement, tél. 032/420 54 10.

Intéressé-e ? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032/420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Responsable Section Intégration », jusqu'au 17 novembre 2014.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Suite au décès du titulaire, le Service des contributions met au concours un poste de

Taxateur-trice

Mission: En qualité de responsable du secteur du rappel d'impôt: assurer la gestion et le suivi des dossiers du

secteur; procéder à la taxation des dossiers de rappel d'impôt et de soustraction, de même que ceux liés à l'amnistie fiscale; fixation des amendes; préparation des dossiers de plaintes pénales auprès du Ministère public et suivi de l'instruction; collaborer avec le réviseur dans le cadre de l'unité de lutte contre la fraude fiscale. Etablir les statistiques et les budgets.

Exigences: Brevet fédéral de spécialiste en finance et comptabilité, diplôme en économie d'entreprise HEG ou formation jugée équivalente; expérience professionnelle de quelques années; connaissances des outils informatiques (suite Office et logiciels)

spécifiques à la taxation); connaissances de la langue allemande; expérience pratique dans le domaine fiscal souhaitée.

Traitement: Classe 7 à 15.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. François Froidevaux, chef du Service des contributions ou de M^{me} Jessica Etienne Marie, adjointe du chef de Service, tél. 032/420 55 30.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032/420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Taxateur-trice », jusqu'au 17 novembre 2014.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

CEJEF
DIVISION COMMERCIALE

ÉCOLE PROFESSIONNELLE COMMERCIALE

A la suite du départ de la titulaire, la division commerciale du CEJEF met au concours le poste suivant:

Enseignant-e de droit
(20% à 30%)

Exigences:

- Master ou licence en droit
- Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi)

Entrée en fonction: 1^{er} février 2015

Traitement:
Classe 6 (I) de l'échelle des traitements des enseignants

Délai de postulation (avec documents usuels):
17 novembre 2014

Tout autre renseignement peut être obtenu auprès de:
Division commerciale, M. Eric Joray, directeur de la division, rue de l'Avenir 33, 2800 Delémont, tél. 032 420 77 00, courriel: eric.joray@jura.ch

Adresse de postulation: Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), Mme Nathalie Barthoulot, directrice générale, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont

Haute Ecole Pédagogique - BEJUNE

Service de l'administration
et des finances
Chemin de la Ciblerie 45
2503 Bienne
saf@hep-bejune.ch



La Haute Ecole Pédagogique - BEJUNE cherche un-e:

Responsable de projets à 100%

en formation continue et post-grade des enseignantes et enseignants de l'espace BEJUNE

Domaines: sciences de l'éducation / sciences humaines et sociales

Votre profil

- Formation universitaire de niveau master dans un des deux domaines cités ci-dessus
- Formation complémentaire ou expérience avérée dans l'autre domaine
- Titre reconnu et expérience d'enseignement
- Expérience en formation d'adultes et /ou dans le secteur tertiaire
- Bonne connaissance des milieux de l'enseignement de l'espace BEJUNE
- Expérience en conception de projets

Nos attentes

- Aptitude à saisir les enjeux des politiques de formation
- Aptitude à conceptualiser et à réaliser des projets de formation créatifs
- Aptitude à la gestion financière des projets
- Aptitude au travail collaboratif et à la gestion d'équipes
- Compréhension de l'allemand dans les domaines de spécialisation

Vos tâches

- Développer des projets de formation et en assurer la réalisation
- Élaborer des cadres de formations certifiantes correspondant aux règlements en vigueur
- Participer au développement de la formation continue et post-grade des enseignantes et enseignants de l'espace BEJUNE
- Veiller à la cohérence entre formations initiales et continue
- Représenter la vision de la HEP-BEJUNE dans les structures nationales liées aux domaines de spécialisation

Observations

Le (la) responsable de projets est subordonné(e) aux responsables de la formation continue et post-grade

Entrée en fonction: de suite ou à convenir

Durée de l'engagement: indéterminée

Lieu de travail: Bienne

Procédure:

Votre lettre de candidature parviendra, jusqu'au **mercredi 19 novembre 2014**, à Madame Myriam Escoffier, gestionnaire des ressources humaines - Service de l'administration et des finances, Ch. de la Ciblerie 45, 2503 Bienne. Un complément d'information peut être obtenu auprès de M^{me} Ariane Tonon (ariane.tonon@hep-bejune.ch / Tél.: 032 886 97 31) ou de M. Benoit Gogniat (benoit.gogniat@hep-bejune.ch / Tél.: 032 886 97 13), responsables de la formation continue et post-grade.

Marchés publics

Adjudication

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Service d'achat/Entité adjudicatrice: Siège de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale
Service organisateur/Entité organisatrice: Service finance et contrôle de gestion, à l'attention de Patrick Grossen, Rue de la Jeunesse 1, 2800 Delémont, Suisse, URL www.hes-so.ch

1.2 Genre de pouvoir adjudicateur

Autres collectivités assumant des tâches cantonales

1.3 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.4 Genre de marché

Marché de services

1.5 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Oui

2. Objet du marché

2.1 Titre du projet du marché

Mandat de contrôle des comptes du rectorat HES-SO et de contrôle de l'établissement du rapport analytique de la HES-SO à l'intention du SEFRI.

2.2 Catégorie de services

Catégorie de services CPC: [9] Services comptables, d'audit et de tenue de livres

2.3 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 79212100 - Services d'audit financier

3. Décision d'adjudication

3.1 Critères d'adjudication

Prix Pondération 20 %
 Temps passé Pondération 10 %
 Qualité de l'offre / Méthodologie de révision proposée Pondération 30 %
 Composition de l'équipe de révision / Profil des collaborateurs/trices et de l'entreprise Pondération 40 %

3.2 Adjudicataire

Liste des adjudicataires
Nom: KPMG AG, Avenue du Theatre 1, 1002 Lausanne, Suisse
Prix: Fr. 753'300.00

3.3 Raisons de la décision d'adjudication

Raisons: Offre économiquement la plus avantageuse.

4. Autres informations

4.1 Appel d'offres

Publication du: 18.06.2014
Organe de publication: Feuille officielle du canton du Jura
 Numéro de la publication 788077

4.2 Date de l'adjudication

Date: 01.10.2014

4.3 Nombre d'offres déposées

Nombre d'offres: 4

Adjudication

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Service d'achat/Entité adjudicatrice: Gouvernement de la République et Canton du Jura
Service organisateur/Entité organisatrice: Caisse de compensation du canton du Jura, Rue Bel-Air 3, 2350 Saignelégier, Suisse, Fax: +41 32 952 11 01, E-mail: mail@ccju.ch

1.2 Genre de pouvoir adjudicateur

Autres collectivités assumant des tâches cantonales

1.3 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.4 Genre de marché

Marché de services

1.5 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Oui

2. Objet du marché

2.1 Titre du projet du marché

Mandat de révision de la Caisse de compensation du canton du Jura, de la Caisse d'allocation familiale du canton du Jura et des comptes de l'Office de l'assurance invalidité du canton du Jura

2.2 Catégorie de services

Catégorie de services CPC: [9] Services comptables, d'audit et de tenue de livres

2.3 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 66000000 - Services financiers et d'assurance

3. Décision d'adjudication

3.2 Adjudicataire

Liste des adjudicataires
Nom: Fiduciaire Favre Révision SA, Route de Berne 52, 1010 Lausanne, Suisse
Prix: sans indication

4. Autres informations

4.1 Appel d'offres

Publication du: 26.03.2014
 Numéro de la publication 814369

4.2 Date de l'adjudication

Date: 02.09.2014

4.3 Nombre d'offres déposées

Nombre d'offres: 2

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Service d'achat/Entité adjudicatrice: Commune de Les Bois
Service organisateur/Entité organisatrice: TEKHNE SA, à l'attention de Consuelo Faccin, Avenue de la gare 33, 1003 Lausanne, Suisse, E-mail: info@tekhne.ch

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante

Commune de Les Bois, à l'attention de M. Moser, Bureau communal, 2336 Les Bois, Suisse

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit

12.11.2014

Remarques: Les éventuelles questions des candidats sont à poser par écrit via le site SIMAP (Forum). Uniquement les questions arrivées dans le délai seront traitées. Les questions posées par fax, par téléphone, e-mail et courrier postal ne seront pas considérées.

- 1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres**
Date: 10.12.2014 **Heure:** 17:00, **Délais spécifiques et exigences formelles:** Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.
- 1.5 Date de l'ouverture des offres:**
 12.12.2014, Lieu: Commune de Les Bois
- 1.6 Genre de pouvoir adjudicateur**
 Commune/Ville
- 1.7 Mode de procédure choisi**
 Procédure ouverte
- 1.8 Genre de marché**
 Marché de travaux de construction
- 1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux**
 Oui
- 2. Objet du marché**
- 2.1 Genre du marché de travaux de construction**
 Exécution
- 2.2 Titre du projet du marché**
 Espace communal Les Bois-rénovation d'une salle de spectacles et construction d'une salle de gymnastique.
- 2.3 Référence / numéro de projet**
 1180
- 2.4 Vocabulaire commun des marchés publics**
CPV: 45000000 - Travaux de construction
CFC: 2211 - Fenêtres en bois-métal,
 2216 - Portes extérieures en métal
- 2.5 Description détaillée du projet**
 L'ouvrage est constitué des parties suivantes:
 – rénovation d'une salle de spectacles;
 – construction d'une salle de gymnastique;
 – aménagements extérieurs.
- 2.6 Lieu de l'exécution**
 Place des petits d'homme, 2336 Les Bois
- 2.7 Marché divisé en lots?**
 Non
- 2.8 Des variantes sont-elles admises?**
 Oui
Remarques: Elles doivent être présentées en annexe à l'offre de base entièrement remplie et selon les conditions définies par le dossier d'appel d'offres.
- 2.9 Des offres partielles sont-elles admises?**
 Non
- 2.10 Délai d'exécution**
 20 mois depuis la signature du contrat
- 3. Conditions**
- 3.1 Conditions générales de participation**
 Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance (concernant l'adjudication des marchés publics), ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un

Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.

- 3.2 Cautions/garanties**
 Conformément aux informations données dans les documents de l'appel d'offres.
- 3.3 Conditions de paiement**
 Conformément aux informations données dans les documents de l'appel d'offres.
- 3.4 Coûts à inclure dans le prix offert**
 Conformément aux informations données dans les documents de l'appel d'offres.
- 3.5 Communauté de soumissionnaires**
 Admises selon l'art. 40 de l'Ordonnance. Tous les membres doivent respecter les conditions.
- 3.6 Sous-traitance**
 Admis selon art. 41 de l'Ordonnance.
- 3.7 Critères d'aptitude**
 conformément aux critères cités dans les documents
- 3.8 Justificatifs requis**
 conformément aux justificatifs requis dans les documents
- 3.9 Critères d'adjudication:**
 conformément aux critères cités dans les documents
- 3.10 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**
Prix: aucun
Conditions de paiement: Aucun émolument de participation n'est requis.
- 3.11 Langues acceptées pour les offres**
 Français
- 3.12 Validité de l'offre**
 12 mois à partir de la date limite d'envoi
- 3.13 Obtention du dossier d'appel d'offres**
 sous www.simap.ch
Dossier disponible à partir du: 29.10.2014 jusqu'au 10.12.2014
Langues du dossier d'appel d'offres: Français
Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: L'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.
- 4. Autres informations**
- 4.1 Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC**
 Se référer au dossier d'appel d'offres.
- 4.2 Conditions générales**
 Se référer au dossier d'appel d'offres.
- 4.3 Négociations**
 Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.
- 4.4 Conditions régissant la procédure**
 Se référer au dossier d'appel d'offres.
- 4.5 Autres indications**
 Se référer au dossier d'appel d'offres.
- 4.6 Organe de publication officiel**
 Feuille des avis officiels du Canton du Jura.
- 4.7 Indication des voies de recours**
 Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours auprès de la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Divers

Mise à ban

- La parcelle N° 91 du ban de Les Breuleux est mise à ban sous réserve des charges existantes;
- il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle, excepté clients et employés de la Parqueterie Les Breuleux SA;
- les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de Fr. 2000.– au plus.

Porrentruy, le 16 juin 2014

La juge civile: Corinne Suter

Thermoréseau-Porrentruy SA

Assemblée générale ordinaire des actionnaires, vendredi 21 novembre 2014, à 18 h, à l'aula du Collège Stockmar, Rue Auguste-Cuenin 11, à Porrentruy

Ordre du jour:

- 1. Ouverture de l'assemblée générale**
 - 1.1 Salutations du président
 - 1.2 Nomination du secrétaire de l'assemblée et des scrutateurs
 - 1.3 Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire (22.11.2013)
 - 1.4 Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire (31.03.2014)
- 2. Rapport d'activité et comptes annuels**
 - 2.1 Rapport de gestion
 - 2.2 Présentation des comptes du 15^e exercice (2013/2014)
 - 2.3 Rapport de l'organe de révision
 - 2.4 Approbation des comptes
Le conseil d'administration propose de prendre acte des différents rapports qui sont soumis à l'assemblée et d'approuver les comptes du quatorzième exercice ainsi que la proposition relative à l'emploi du bénéfice soit:
 - Attribution à la réserve générale Fr. 100.–
 - Report à compte nouveau Fr. 10'323.–
 - Fr. 10'423.–**
- 3. Décharge au conseil d'administration**
 - 3.1 Le conseil d'administration propose que ses membres reçoivent décharge pour le quinzième exercice (2013/2014)
- 4. Elections statutaires**
 - 4.1 Nomination de l'organe de révision pour l'exercice 2014/2015
- 5. Projets en cours**
 - 5.1 Projet de nouvelle centrale
 - 5.2 Extensions du réseau
- 6. Clôture**
 - 6.1 Clôture de l'assemblée

Porrentruy, le 29 octobre 2014

Ponts et chaussées, 3^e arrondissement
Service pour le Jura bernois

Fermeture au trafic

Route cantonale N° 1362: Crémines - Seehof Commune: Crémines

En vertu des articles 65 et 66 de la loi sur les routes (LR) du 4 juin 2008 et de l'article 43 de l'Ordonnance sur les routes (OR) du 29 octobre 2008, la route mentionnée sera fermée au trafic, comme précisé ci-après:

Tronçon: **Crémines, depuis le débouché «chemin de Chargeou» (bâtiment route de Corcelles N° 114) jusqu'à la sortie Est de la localité (bâtiment route de Corcelles N° 117)**

Durée: **Vendredi 7 novembre 2014 de 9h00 à 20h00.**

Exceptions: Aucune

Motifs: Pose d'un nouveau revêtement routier. Dans le but de garantir la sécurité du trafic, une qualité de travail irréprochable et de réduire au maximum la durée de l'intervention, ces travaux nécessitent la fermeture de la route à tout trafic.

Particularités: **La pose de revêtements routiers étant dépendante des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme.** Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Renseignements: M. Frank Perrin, tél. 032 488 10 20

Les signalisations de chantier et fermeture réglementaires seront mises en place.

Un itinéraire de déviation pour les villages de Corcelles et Seehof est possible, dans les deux sens, par Moutier - Courrendlin - Vicques - Vermes - Envelier - Seehof.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Sonceboz, le 23 octobre 2014

Ponts et chaussées, 3^e arrondissement
Service pour le Jura bernois

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures



Installations photovoltaïques
Concept et planification
NOUVEAU COURS !

Public cible :
Installateurs électriciens / techniques / d'installations PV, planificateurs, ingénieurs électriciens.

Programme :


- Principes de base et approfondissement
- Composants d'une installation
- Onduleurs / Concepts / Générateurs
- Contrôle / Câblage / Connexion
- Protection incendie
- Déroulement d'un projet d'installation

Coût :
CHF 1'850.- (documentation, repas de midi et pause-café compris). Réduction pour les pros du solaire* et membres Swissolar. Tarif préférentiel pour les Fribourgeois.

Dates, lieu :
04-05.11. + 12-13.11.2014 – Yverdon
8h30 – 17h00



Programme détaillé et informations :
sur www.fe3.ch (Formation)
ou auprès du Bureau EHE SA
tél. 026 309 20 91, info@fe3.ch



Installations photovoltaïques
Mise en service et contrôle OIBT
NOUVEAU COURS !


Public cible :
Titulaires d'autorisation Article 14OIBT, conseillers en sécurité électrique, installateurs électriciens.

Programme :

- Outils à disposition
- Connaissances et mise en application des exigences ESTI

Coût :
CHF 300.- (documentation, pause-café comprises)

Dates, lieu :
13.11.14 – Yverdon
8h00 – 11h30



Programme détaillé et informations :
sur www.fe3.ch
ou auprès du Bureau EHE SA
tél. 026 309 20 91, info@fe3.ch



Installations solaires thermiques
Concept et planification

Public cible :
Conseillers et planificateurs d'installations solaires thermiques. Professionnels de la technique du bâtiment (en premier lieu chauffage/sanitaire).

Programme :

- Planification d'installations solaires simples et complexes
- Détermination des modèles de capteurs appropriés
- Définition des composants hydrauliques
- Possibilités de stockage
- Technique de régulation
- Estimation des coûts d'investissement et de l'apport solaire escompté

Coût :
CHF 1'850.- (documentation de cours, repas de midi et pauses-café compris). Réduction pour les membres Swissolar et Pros du solaire*.

Dates, lieu :
13-14.11. – 19-20-21.11.2014
Yverdon
8h30 – 17h00



Programme détaillé et informations :
sur www.fe3.ch (Formation)
ou auprès du Bureau EHE SA
tél. 026 309 20 91, info@fe3.ch



Minergie-ECO 2013 :
Module 2 : Conception
NOUVELLE VERSION !

Public cible :
Ingénieurs, architectes, bureaux techniques et personnes intéressées par le label Minergie-ECO.

Programme :

- Bâtiment et limite du système
- Critères d'exclusion et autres critères
- Outil lumière naturel
- Evaluation du bâtiment et interprétation des résultats

Coût :
CHF 290.- (documentation et pause-café comprises)

Date et lieu :
13.11.14, Yverdon
13h30 – 17h30



Programme détaillé et informations :
sur www.fe3.ch
ou auprès du Bureau EHE SA
tél. 026 309 20 91, info@fe3.ch



Aération des bâtiments
Module 2
Dimensionnement et conception de l'installation

Public cible :
Prioritairement les ingénieurs et les installateurs en ventilation, puis les architectes désireux d'en connaître d'avantage ou de planifier eux-mêmes l'aération douce.

Programme :

- Dimensionnement ;
- Types de systèmes d'aération ;
- Composants de l'installation
- Points particuliers.

Coût : CHF 270.- (documentation et pause-café compris)

Date, lieu :
13.11.14, Yverdon
8h30 – 12h30



Programme détaillé et informations :
sur www.fe3.ch
ou auprès du Bureau EHE SA
tél. 026 309 20 91, info@fe3.ch



Aération des bâtiments
Module 3
Réalisation et suivi de chantier

Public cible :
Prioritairement les ingénieurs et installateurs en ventilation, puis les architectes désireux de savoir comment réaliser et suivre un chantier relatif à une installation d'aération.

Programme :

- Dimensionnement ;
- Types de systèmes d'aération ;
- Composants de l'installation
- Points particuliers.

Coût : CHF 270.- (documentation et pause-café comprises)

Date, lieu :
13.11.14, Yverdon
13h30 – 17h30



Programme détaillé et informations :
sur www.fe3.ch
ou auprès du Bureau EHE SA
tél. 026 309 20 91, info@fe3.ch



Aération des bâtiments
Module 4
Mesurage et équilibrage d'une installation
d'aération à double flux

Public cible :
Concepteurs en ventilation, installateurs, architectes.

Programme :

- Introduction relatif à la mesure ;
- Présentation des bancs d'essais et des appareils de mesure ;
- Exercices de mesures ;
- Equilibrage aérologique ;
- Réseaux de gaines et étanchéité ;
- Synthèse.

Coût : CHF 290.- (documentation et pause-café comprises)

Date, lieu :
18.11.2014 - Yverdon
13h15 – 17h30



Programme détaillé et informations :
sur www.fe3.ch
ou auprès du Bureau EHE SA
tél. 026 309 20 91, info@fe3.ch



**Rénovation : enjeux,
choix techniques et constructifs**

Public cible :
Architectes et planificateurs de travaux.

Programme :


- Introduction
- Principes généraux
- Détails spécifiques et conception
- Exemples pratiques

Coût :
CHF 540.- (documentation et pause-café comprises)

Date et lieu :
12.11.14, Yverdon
8h30 – 12h00 +
13h00 – 17h30



Programme détaillé et informations :
sur www.fe3.ch
ou auprès du Bureau EHE SA
tél. 026 309 20 91, info@fe3.ch



Impacts environnementaux dans le domaine de la construction
Module 1

Ecobilans de matériaux et d'éléments de construction


Public cible :
Architectes, ingénieurs, personnel administratif, agence immobilière, etc.


Programme :


- Méthodologie
- Applications
- Méthode de calcul et bases de données

Coût :
CHF 290.- (documentation et pause-café comprises)

Date, lieu :
14.11.2014 – Yverdon
8h30 – 12h00



 Programme détaillé et informations :
sur www.fe3.ch (Formation)
ou auprès du Bureau EHE SA
tél. 026 309 20 91, info@fe3.ch



Impacts environnementaux dans le domaine de la construction
Module 2

Ecobilans des bâtiments


Public cible :
Architectes, ingénieurs, personnel administratif, agence immobilière, etc.


Programme :

- Enjeux environnementaux
- Méthodes de calcul et bases de données
- Exercices et étude de cas

Coût :
CHF 290.- (documentation et pause-café comprises)

Date, lieu :
14.11.2014 – Yverdon
13h15 – 17h00



 Programme détaillé et informations :
sur www.fe3.ch (Formation)
ou auprès du Bureau EHE SA
tél. 026 309 20 91, info@fe3.ch